

JURISPRUDENCE DU BATIMENT

TRAVAUX DU GÉNIE — DÉLAI DES RÉCLAMATIONS — DÉCHÉANCE
ATTACHEMENTS — SIGNATURE

- I. Les réclamations présentées plus de six mois après la date de l'arrêté du règlement général et définitif des travaux ne sont pas recevables, à moins que l'administration n'ait renoncé expressément à opposer cette déchéance (art. 59, § 4 du devis général).
- II. Le fait que l'entrepreneur ou son mandataire a signé des attachements ne portant aucune indication des prix ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse faire des réclamations portant sur l'application des prix.
- III. L'entrepreneur ayant accepté sous certaines conditions les applications de prix proposées par l'administration et ces conditions n'ayant pas été agréées par l'administration de la guerre, le ministre n'est pas fondé à soutenir que les prix dont s'agit ont été acceptés par l'entrepreneur.
- IV. Jugé en fait qu'une expertise était nécessaire pour savoir si les travaux qui font l'objet de la réclamation sont de même nature que ceux de l'entreprise précédente et ont été exécutés dans des conditions identiques.
- V. Le Conseil de préfecture, après avoir nommé pour experts les deux experts désignés l'un au nom des requérants, l'autre au nom de l'État, a pu leur adjoindre un troisième expert qu'il a désigné.

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés :
1^o pour la dame Louise Regnier, veuve du sieur Petit, entrepreneur de travaux publics ; 2^o pour la dame Berthe Petit, épouse du sieur Leboeuf, ... tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté en date du 8 mars 1881, par lequel le Conseil de préfecture de la Haute-Marne, statuant sur la réclamation formée par les requérantes contre le décompte de l'entreprise des travaux du fort de Saint-Menge, pendant les années 1876 et 1877, par le sieur Petit, leur auteur, a, tout en ordonnant une expertise sur le 3^e chef de ladite réclamation, rejeté immédiatement les chefs numéros 1 et 2, relatifs au règlement de la maçonnerie et des terrassements ;

Vu le devis général des travaux du service du génie en date du 7 mai 1857 ;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII ;

Sur la fin de non recevoir opposée par le ministre de la guerre, tirée de ce que les réclamations des héritiers Petit relatives aux travaux de l'exercice 1876 auraient été présentées plus de six mois après l'arrêté du compte dudit exercice ;

Considérant que les requérants ne contestent pas que leurs réclamations aient été présentées au chef du génie plus de six mois après la date de l'arrêté du règlement général et définitif des travaux de l'exercice 1876 ; qu'ils se bornent à soutenir que l'administration aurait renoncé expressément à opposer au sieur Petit la déchéance édictée par l'article 59 § 4 du devis général et que la promulgation du marché pendant l'année 1878 n'aurait été consentie qu'à cette condition par le sieur Petit ;

Mais considérant qu'il résulte de la lettre du chef du génie, en date du 22 novembre 1879, que l'administration n'a entendu renoncer à opposer au sieur Petit la forclusion dont il s'agit que pour les réclamations relatives à l'application des prix numéros 24, 85 et 136 du bordereau ; que si les requérants prétendent que par sa lettre du 20 novembre suivant, le sieur Petit a stipulé la faculté de présenter de nouvelles réclamations pour tous les travaux de l'exercice 1876, ils ne justifient d'aucune adhésion de l'administration à ces nouvelles conditions ; qu'ainsi le surplus des réclamations des héritiers Petit, concernant l'application des prix autres que les prix 55, 85 et 136 du bordereau, doit être rejeté comme non recevable ;

Sur la fin de non recevoir opposée par le ministre, tirée de ce que le sieur Séron, mandataire de l'entrepreneur, aurait signé sans observations, ni réserves les registres d'attachements ;

Considérant que lesdits registres d'attachements signés pour

l'entrepreneur par le sieur Séron, ne portent aucune indication des prix qui sont dus à l'entrepreneur et ne renferment aucune mention qui puisse faire obstacle à ce que l'entrepreneur ou ses ayants droit fassent valoir les réclamations dont il s'agit ; qu'il résulte d'ailleurs de l'instruction que le sieur Petit a fait à plusieurs reprises dans le courant de l'année 1877, des réserves expresses au sujet de l'application des prix portés dans les règlements généraux de l'entreprise Malègue ;

Sur la fin de non recevoir tirée de ce que le sieur Séron aurait accepté le prix alloué par l'administration pour le transport des déblais :

Considérant que si, par une note en date du 5 octobre 1876, le sieur Séron a déclaré au nom de l'entrepreneur, qu'il accepterait sous certaines conditions les applications de prix proposées par l'administration, notamment pour le transport des déblais des fossés, lesdites conditions n'ont pas été agréées par l'administration de la guerre ; que, par suite, le ministre n'est pas fondé à soutenir que les prix dont s'agit ont été acceptés par l'entrepreneur :

Au fond :

Considérant que l'article 3 du marché passé à la date du 9 juin 1876, entre l'administration et le sieur Petit pour la continuation des travaux du fort Saint-Menge dispose : que les clauses et conditions du cahier des charges et du bordereau des prix seront strictement appliquées comme elles l'ont été dans le règlement des comptabilités des exercices précédents, et qu'il renvoie, pour l'application des prix, aux règlements généraux de l'entreprise Malègue ;

Que la disposition précitée doit être entendue en ce sens que l'entrepreneur aura droit, pour des travaux de même nature, exécutés dans des conditions identiques à l'application, par quantités égales desdits travaux, des mêmes prix que ceux qui ont été alloués à son prédécesseur ; que dès lors le Conseil de préfecture aurait dû renvoyer aux experts l'examen de la question de savoir si les différents travaux qui font l'objet des réclamations des héritiers Petit sont de même nature que ceux de l'entreprise Malègue et ont été exécutés dans des conditions identiques et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les prix à allouer aux héritiers pour chaque nature d'ouvrage, par application pour chacune d'elles, du prix alloué au sieur Malègue pour la même quantité exécutée ;

En ce qui touche la disposition de l'arrêté attaqué qui prescrit une expertise sur le troisième chef des réclamations des héritiers Petit ;

Considérant que le Conseil de préfecture, après avoir nommé pour experts les deux experts désignés, l'un au nom des requérants, l'autre au nom de l'État, a pu leur adjoindre un troisième expert qu'il a désigné sans excéder ses pouvoirs et sans méconnaître les dispositions des lois et règlements qui régissent la matière ; qu'il y a lieu par suite, de rejeter les conclusions tendant à faire annuler l'arrêté attaqué pour désignation irrégulière des experts ;

Décide :

Art. 1^{er}. — Les réclamations des héritiers Petit relatives aux travaux de l'exercice 1876, à l'exception de celles concernant l'application des prix numéros 55, 85 et 136 du bordereau sont rejetées comme non recevables.

Art. 2. — Les experts désignés en vertu de l'arrêté du Conseil de préfecture de la Haute-Marne du 8 mars 1881 devront rechercher si les divers travaux au sujet desquels les héritiers Petit ont réclamé devant le Conseil de préfecture, à l'exception de ceux qui font l'objet des réclamations rejetées par la disposition qui précède, sont de même nature que les travaux faits par l'entreprise Malègue et s'ils ont été exécutés dans des conditions identiques ; dans le cas de l'affirmative, ils fixeront les prix à allouer aux héritiers



Petit, pour chaque nature d'ouvrages, conformément au prix alloué au sieur Malègue pour la même quantité de travaux de même nature; il sera ultérieurement statué ce qu'il appartiendra par le Conseil de préfecture sur ces chefs de réclamations.

Art. 3. — L'arrêté du Conseil de préfecture de la Haute-Marne est réformé en ce qu'il a de contraire à la présente décision.

Art. 4. — Le surplus des conclusions des héritiers Petit est rejeté.

Art. 5. — L'Etat est condamné aux dépens.

CONTRIBUTION DES PORTES & FENÊTRES

Application pour 1886 des dispositions de la loi du 30 juillet 1885. — Le 2^e paragraphe de l'article 3 de la loi du 30 juillet 1885 est ainsi conçu :

Dans les villes et communes au-dessus de 5.000 âmes, la taxe correspondant au chiffre de leur population ne s'appliquera qu'aux habitations comprises dans la partie agglomérée telle qu'elle aura été déterminée par le dernier décret des dénombremens. Les habitations dépendant de la banlieue seront portées dans la classe des communes rurales.

Par suite, un nombre important de maisons situées dans les limites intérieures de l'octroi, mais en dehors de l'agglomération, dans les 3^e et 5^e arrondissements (la Guillotière, les Brotteaux et la Métropole), et taxées d'après le tarif de la population totale sous l'empire de l'art. 24 de la loi du 21 avril 1832, ne seront plus imposées que d'après les tarifs des communes rurales.

La contribution des portes et fenêtres étant un impôt de répartition, les différences produites par l'abaissement de ces tarifs seront supportées par les ouvertures de la partie agglomérée, qui subiront, en 1886, les augmentations indiquées ci-après :

Porte cochère.	33,44	au lieu de	31,90
Ouvertures du rez-de-chaussée, entresol, 1 ^{er} et 2 ^e étages.	3,20	—	3,05
Ouvertures du 3 ^e étage et des étages supérieurs.	1,33	—	1,27
Maisons à 1 ouverture.	1,78	—	1,70
— 2 ouvertures.	2,67	—	2,55
— 3 —	9,01	—	7,64
— 4 —	11,39	—	11,84
— 5 —	15,42	—	14,42

Par contre, les ouvertures situées en dehors de l'agglomération et taxées précédemment d'après les tarifs de la population totale, bénéficieront des diminutions suivantes :

Portes cochères.	28,80	au lieu de	31,90
Ouvertures du rez-de-chaussée, entresol, 1 ^{er} et 2 ^e étages.	1,07	—	3,05
Ouverture du 3 ^e étage et des étages supérieurs.	1,07	—	1,27
Maisons à 1 ouverture.	1,83	—	1,70
— 2 —	0,80	—	2,55
— 3 —	4,60	—	7,64
— 4 —	2,85	—	10,86
— 5 —	4,45	—	14,42

Le conseil municipal de Lyon, saisi de la question en temps opportun, n'a pu, en présence des termes formels de la loi du 30 juillet 1885, se prononcer d'une façon utile, en ce qui concerne les prescriptions nouvelles qu'elle édicte.

CONCOURS

La Société académique d'architecture de Lyon, donne les résultats suivants des concours d'Architecture et d'Archéologie pour l'année 1885.

ARCHITECTURE.

UNE ÉCOLE DE DROIT POUR LA VILLE DE LYON

1^{er} Prix. Médaille d'or *ex equo*. — M. Alex, élève de MM. Benoit et Blondel. — M. Collet, élève de MM. Louvier et Coquet.

2^e Prix. Médaille de vermeil. — M. Frédéric Giroud, élève de M. Louvier.

3^e Prix. Médaille d'argent *ex equo*. — M. Chomel, élève de MM. Louvier et André. — M. Latour, élève de M. Pascal.

ARCHÉOLOGIE.

1^{er} Prix. Médaille d'or *ex equo*. — M. Joseph Rodde, élève de M. Louvier. — M. Joannès Dru.

MARCHÉ COUVERT

La ville de Quimperlé (Finistère) ouvre un concours pour la construction d'un marché couvert sur la place Hers.

Le concurrent, dont le projet sera classé n^o 1, sera chargé de l'exécution du marché couvert; le n^o 2 recevra une prime de 500 fr., et le n^o 3 une autre prime de 300 fr. Ces trois projets resteront la propriété de la ville.

Les projets pourront être déposés à la mairie de Quimperlé jusqu'au 6 février 1886, à midi.

Pour renseignements, s'adresser à la mairie ou à M. Bigot, architecte de la ville.

UN HOTEL-DE VILLE

Un concours est ouvert à Château-Thierry (Aisne) pour la construction d'un hôtel de ville.

Les projets devront être déposés à la mairie, le 25 mars 1886, à midi.

Les projets ne devront pas occasionner une dépense supérieure à 200,000 fr., non compris les honoraires de l'architecte.

Le projet classé n^o 1 sera chargé de l'exécution du monument. Le projet n^o 2 recevra une prime de 1,000 fr., et le projet n^o 3, une autre prime de 600 fr.

Dans le cas où on ne construirait pas d'hôtel de ville, le n^o 1 recevrait 2,000 fr. d'indemnité.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Le Ministre du Commerce vient d'adresser la lettre suivante aux chambres syndicales patronales de Paris :

Paris, 4 décembre 1885.

« Monsieur,

« Vous n'ignorez pas qu'il est question d'organiser à Paris une Exposition universelle en 1889. Avant de demander aux Chambres les crédits nécessaires, le Gouvernement désire connaître quel est à ce sujet l'avis des représentants autorisés du commerce, de l'industrie et du travail national.

« Je vous serai, en conséquence, obligé d'inviter la chambre que vous présidez à en délibérer, et, pour le cas où vous en approuveriez le principe, de m'indiquer si cette Exposition vous paraîtrait devoir être *internationale*, ou s'il y aurait lieu, au contraire, de lui conserver un caractère purement *national*.

« Il y a intérêt à être fixé le plus promptement possible sur ces deux points; je vous prie donc de vouloir bien me faire parvenir la délibération de votre chambre dans un très bref délai.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le Ministre du Commerce,

« Lucien DAUTRESME. »

LIMITATION DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL

Assigner à la journée de travail une durée aussi réduite et un taux aussi élevé que possible, exiger que cette journée soit égale pour tous et que cette limite ne puisse être dépassée, tel est le programme avec lequel on cherche à créer, dans les grands centres surtout, une agitation que l'on s'efforce en même temps de rendre internationale.

Pour tout industriel ou administrateur, pour tout économiste sérieux, même pour tout véritable ouvrier, la question ne supporte pas l'examen; cependant, il ne saurait être inutile, il est peut-être nécessaire de ne pas la passer sous silence et surtout d'en montrer tout le danger.

Presque partout, la journée de travail est de 10 heures, défalcation faite du temps accordé pour les repas ou repos. On prétend abaisser ce chiffre à 8 heures.

Réduite de 10 à 8 le nombre d'heures de la journée, c'est évidemment réduire aussi la production de 20 p. 0/0. Maintenir le prix de la journée, c'est augmenter de 25 p. 0/0 le coût de la main-d'œuvre de cette production ainsi restreinte. De même, les frais généraux répartis sur 80 p. 0/0 seulement de la production actuelle, viennent majorer de 25 p. 0/0 leur contribution aux prix de revient des produits. Enfin, l'égalité des salaires dans un même genre de travail doit inévitablement produire un abaissement de la qualité de la main-d'œuvre.

Le complément naturel de ce système et l'abolition du travail aux pièces. Mais ce n'est pas tout : on prétend encore interdire au patron d'infliger des amendes ou retenues.

Les conséquences de ce système sautent aux yeux, et, tout d'abord la majoration du prix de revient résultant du gâchage, en matériaux, outils et temps, par les mauvais ouvriers, majoration qui peut aisément, elle aussi, atteindre 25 p. 0/0.

L'application de ce programme aboutirait donc à une surélévation considérable du prix de tous les produits de l'industrie nationale et des travaux publics, en même temps qu'à un retard des uns et à une réduction des autres des plus préjudiciables aux intérêts de tous.

Si l'on considère que l'industrie nationale est, maintenant déjà, hors d'état de soutenir la concurrence étrangère, qu'elle n'y réussit en partie et n'y arrivera complètement qu'au moyen d'une protection intelligente, bien lente à venir, il n'est pas difficile de voir que ce programme la rejetterait immédiatement dans des conditions d'infériorité telles qu'aucune protection équitable ne saurait la sauver : c'est la ruine de l'industrie devant l'envahissement des produits étrangers, l'appauvrissement du pays au profit de ses rivaux.

De plus, les travaux publics, les fournitures à l'État et aux administrations publiques étant payées par les contribuables, ledit programme aboutirait à un tel surcroît de charges que la corde, si tendue déjà, finirait par se rompre, à moins que l'État, tout le premier, ne s'approvisionne à l'étranger et que tous les travaux ne soient restreints dans les limites des ressources actuelles : c'est encore la ruine pour l'industrie et la décadence à bref délai du pays tout entier.

La gravité du mal est encore accentuée par le caractère d'injustice révoltante de l'égalité des salaires. Il est bien évident que ce principe est la négation de toute émulation; l'ouvrier intelligent, zélé, ne tarderait pas à tomber, inconsciemment ou volontairement au niveau du maladroit et du paresseux, et c'en serait bientôt fait de la supériorité, ou plutôt du *reste* de supériorité qui distingue encore le travail français de ses rivaux du dehors.

Enfin, ce programme est hautement attentatoire à la liberté de ceux-là même qu'il prétend favoriser. L'ouvrier chargé de nombreuse famille, ou prévoyant pour l'avenir, ne peut souvent se contenter du gain de la journée normale; il demande à travailler à ses pièces ou à faire des heures supplémentaires. Or, le principe de la limitation le contraindrait à un état de gêne permanente, à renoncer à s'établir lui-même un jour ou à la misère dans ses vieux jours.

Nous nous contentons de résumer brièvement ces diverses conséquences, car nous ne doutons pas que nous prêchons un converti; le lecteur sait aussi bien que qui que ce soit combien l'adoption de ce programme serait funeste.

Si donc nous abordons ce sujet, c'est surtout pour faire remarquer aux industriels la nécessité, l'urgence qu'il y a de combattre vigoureusement la propagande de ces théories malsaines et fatales.

En général, l'ouvrier est plus ou moins ignorant de l'économie sociale; il ne voit guère plus loin qu'il ne sent, c'est-à-dire qu'il ne sait pas et est facile à abuser sur ce qui se passe en dehors de sa sphère; en outre, il accorde d'autant plus aisément créance à certaines théories subversives, qu'elles lui promettent et paraissent lui garantir un avantage immédiat. Combien plus aisément encore ce mirage ne séduit-il pas le mauvais ouvrier, à qui l'on fait entrevoir la faculté de céder, sans qu'il lui en coûte, à ses mauvais penchants.

Il faut que l'on réagisse contre l'œuvre de démoralisation entreprise; que, dans des conférences spéciales, on initie l'ouvrier aux détails de l'enchaînement et de la dépendance mutuelle des intérêts des différentes classes; qu'on lui montre le degré et la part du concours de la science, de l'intelligence, de l'art et du travail manuel, et le rôle du capital, collaborateur indispensable des efforts de tous; que, au lieu d'éteindre chez lui tout esprit d'équité, on lui fasse apprécier le zèle et l'application, la constance sans lesquels il n'est pas de travail rémunérateur, et qu'on lui inculpe le sentiment de la discipline, le respect du savoir et du talent, sans lesquels aucune organisation viable n'est possible.

Mais de plus, il faut lui dévoiler le mobile auquel obéissent ceux qui tentent de le pervertir; lui faire comprendre et lui prouver, ce qui est aisé, que ceux-là spéculent uniquement sur son ignorance et sa crédulité, pour s'en faire un piédestal... et des rentes. Les exemples ne feront pas défaut pour cette démonstration.

C'est à l'ouvrier, directement, qu'il faut s'adresser, et non point à ceux qui s'efforcent à l'entraîner, ce serait tenter de blanchir un nègre : ils ont de trop bonnes raisons, personnelles, pour persister dans ce que d'aucuns croient encore naïvement être leur erreur.

Ce qu'il faut montrer à l'ouvrier, c'est combien peu les actes de ces gens-là concordent avec leurs beaux discours. Les uns se gardent bien de distraire quelque chose de leur gain ou de leur fortune, pour venir en aide aux victimes des crises qu'ils provoquent; ne voit-on pas, dans chacune de ces circonstances, les secours se composer uniquement de l'obole du pauvre, et combien de fois certains meneurs, chargés de leur distribution, n'ont-ils pas disparu avec la caisse! Les autres, plus rares et mieux servis par les événements, ont réussi à se hisser au-dessus de la foule, et se sont empressés de lâcher les frères et amis, de dépouiller leurs fameuses théories, comme on rend son numéro en montant en omnibus. Ces derniers sont vilipendés par ceux qui n'en sont pas encore là, ou qui entendent continuer leur exploitation, naturellement, car cette désinvolture a le défaut de « débiner le truc », de dévoiler trop crûment le petit commerce de tous ces pécheurs en eau trouble, de tous ces démolisseurs incapables d'édifier quoi que ce soit à la place de ce qu'ils veulent détruire, qui ne s'en préoccupent même pas, mais qui s'entendent uniquement à remplir leur propre escarcelle.

Il est un côté de la question sur lequel nous n'insistons pas, mais qu'il convient cependant de faire ressortir.

Pourquoi borne-t-on l'application de la mesure à la seule classe ouvrière? En toute équité, il conviendrait de l'étendre aux salariés de tous les degrés, dont la journée de travail dépasse le plus souvent les dix heures que l'on trouve trop lourdes pour l'ouvrier; il est évident, cependant, que le travail, quoique variant de nature, devient toujours fatigant et nuisible quand il est trop prolongé, car, dans chaque profession, il est en rapport avec des aptitudes et une préparation spéciales.

Mais on sait bien que les catégories de travailleurs plus intelligents, ou, si l'on veut, plus instruits que l'ouvrier, saisiraient

immédiatement toutes les conséquences d'un pareil bouleversement et se refuseraient énergiquement à se laisser entraîner, à se rendre complices de la ruine de l'industrie, de la maison qui les fait vivre.

En outre, et c'est là le grand point, les ouvriers forment une classe plus nombreuse que les autres, le nombre des adeptes que l'on y peut gagner est doublement considérable, c'est-à-dire que c'est la classe susceptible de fournir le plus d'électeurs et de lecteurs à ceux qui spéculent sur les mauvaises passions et la bêtise humaine; donc, c'est sur cette classe là qu'on opère, et tous les moyens sont bons pour la soulever, dût-elle être la principale victime de sa confiance et de son aveuglement.

Pour apprécier mieux toute l'indignité de pareils agissements, il suffit de remarquer que toujours ce sont les moments de crise que l'on choisit pour tenter d'affaiblir ou de disperser l'armée du travail, alors que, au contraire, tous les efforts et toutes les intelligences devraient s'appliquer à serrer les rangs.

Actuellement, de nombreuses industries et entreprises d'un intérêt vital ont besoin de l'aide du capital et de l'épargne pour se développer, se perfectionner ou se réaliser, c'est-à-dire pour se mettre au niveau, pour dépasser même l'industrie étrangère, pour compenser, par une transformation ou un complément d'outillage, particulier ou public, les conditions économiques et inférieures où se débat l'industrie nationale en présence de la concurrence étrangère.

Et c'est ce moment que l'on choisit pour faire craindre l'adoption d'une mesure désastreuse.

Si l'on s'était proposé d'effrayer et de faire fuir le capital, de le détourner du travail national pour le jeter dans les bras de la juiverie qui l'exporte à jet continu, au profit du tas d'« hommes malades » et besoigneux, grands ou petits, qu'il y a de par le monde, et surtout au sien propre, on n'aurait guère pu trouver mieux. Et cependant les mêmes hommes qui semblent s'être donné pour tâche de saper les bases de la fortune nationale, ne trouvent point assez d'anathème dans leur encrier pour flétrir ceux qui draguent ainsi l'argent de la France, afin de sustenter les vices, l'incurie ou les fantaisies de l'étranger, ils ne voient pas quel aide puissante ils leur apportent, qu'ils se font leurs complices, plus encore que ces financiers véreux auxquels l'industrie sert trop souvent de prétexte pour dépouiller les naïfs.

Quant à rechercher s'ils ont quelque bonne foi... on ne parle pas des absents. (Moniteur Industriel.)

**ÉTAT DES CONSTRUCTIONS
ÉTABLIES DANS LA VILLE DE LYON (INTRA-MUROS) PENDANT
LES SIX DERNIÈRES ANNÉES**

ANNÉES COMPARÉES	NOMBRE DE CONSTRUCTIONS	SURFACE DES TERRAINS CONSTRUITS	ÉTAGES
1880.	400	45.228 ^{m²}	501
1881.	486	52.104	574
1882.	456	50.435	589
1883.	494	74.816	551
1884.	472	53.289	476
1885.	341	39.327	378
TOTAUX.	2.749	315.199 ^{m²}	3.069

L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR A PARIS

On a dit que les pluies persistantes avaient forcé l'entrepreneur de l'église du Sacré-Cœur à suspendre les travaux. Le véritable motif de cette suspension ne serait pas celui-là. Il serait dû, assure un de nos confrères, à la résolution prise par l'architecte actuel, M. Daumet, de modifier les plans de M. Abadie, son prédécesseur. On se souvient que M. Abadie, dont le projet avait été choisi au concours, en 1874, est mort subitement l'an dernier, au moment où il descendait de chemin de fer à la gare de Chatou. M. Daumet, ancien prix de Rome, à qui l'on doit la restauration du château de Chantilly, fut choisi pour lui succéder dans la direction des travaux.

M. Daumet aurait jugé nécessaire de modifier l'ensemble du monument en hauteur et de surélever à cet effet les murs de 4^m50. Il voulait apporter aussi quelques modifications de détail à la forme des coupes, à la disposition de certaines fenêtres trinaires des pignons latéraux, qu'il désirait remplacer par des roses à meneaux en forme de cœur, etc. Le comité de l'œuvre est intervenu auprès de M. Daumet pour qu'il accomplît intégralement le projet de M. Abadie. Le nouvel architecte ne se serait pas rendu aux arguments du comité; il aurait demandé que le cas fut tranché par une commission d'architectes. Le comité se serait rendu à son désir, et MM. Bailly, Vaudremer et Garnier, auraient été saisi de l'affaire.

M. Ch. Garnier, chargé de présenter un rapport sur cette affaire, a été interrogé par un de nos confrères du *Voltaire*. L'architecte de l'Opéra s'est exprimé ainsi :

« Point n'est besoin d'être grand connaisseur en architecture pour vous dire exactement sur quel point on a accroché l'arrêt subi dans les travaux. Toute la question repose en ceci : faut-il dans une église que le chœur soit sombre ou clair? Abadie le voulait sombre, Daumet le veut clair. Pour donner du jour à ce chœur dans l'édifice commencé par Abadie, il faut surélever les murs et y mettre des fenêtres où le jour pourrait pénétrer, soit une dépense supplémentaire d'environ 3 millions.

« Sans aller autrement au fond de la question et me prononcer aujourd'hui sur le plus ou moins d'exactitude avec laquelle M. Daumet a respecté la pensée d'Abadie, je crois qu'il est possible de discuter le plus ou moins de jour qu'on doit introduire dans le chœur d'une église. Les esprits mystiques aiment le demi obscur, les esprits ordinaires aiment à voir clair. C'est une question de tempérament plutôt qu'une question de goût, et très peu une question d'architecture. »

M. Garnier conclut en disant qu'il ne voit, au fond de la querelle, qu'une question d'argent et qu'il eût mieux valu soumettre l'affaire à un conseil de contentieux qu'à une commission d'architectes.

DE LA MER DU NORD A LA BALTIQUE

Le Conseil fédéral allemand a adopté, à l'unanimité et sans modification, le projet de loi concernant la construction d'un canal de la mer du Nord à la Baltique.

Voici quelques détails sur cette œuvre gigantesque :

Le plan de ce canal est dû à un ingénieur, M. Leutze, et à un négociant de Hambourg.

D'après ce plan, le canal partirait à quelques kilomètres en amont de Brunsbüttel, près l'embouchure de l'Elbe, pour aboutir dans la baie de Kiel, près de Holtenau.

Les eaux seraient drainées, de Brunsbüttel, par le petit lac de Kuden et la plaine basse jusqu'au coude que forme la rivière Eider que le canal atteindrait à Wittelsbergen et dont il suivrait le cours, en passant par Rendsbourg, jusqu'à Steinrade, où il pren-

drait la direction suivie par le canal actuel de l'Eider, mais en évitant les courbes que décrit cette voie d'eau.

Le devis s'élève à 150 millions, les frais d'entretien à 1 million de marks. La largeur du canal à la surface d'eau sera de 60 mètres et au plafond de 26 mètres, la profondeur sera de 8^m. 50. Les navires n'appartenant pas à la marine allemande payeront une redevance de 75 pfennigs par tonne. Les précautions nécessaires seront prises pour défendre le canal en cas de guerre.

Voici maintenant comment le gouvernement explique les avantages économiques de son projet :

La navigation marchande entraîne actuellement des pertes considérables à cause du détour que les navires doivent faire autour du cap Skagen pour arriver d'une mer dans l'autre.

Le canal est destiné à abrégier la route de 637 milles marins au moins et l'économie de temps sera d'autant plus forte que le port de destination des navires venant de la mer Baltique sera situé plus au midi. Les voiliers gagneront, en passant par le canal, deux jours au moins, et les steamers servant aux transport des marchandises, vingt-deux heures. Le mouvement du canal se développera très rapidement, et l'on estime que, sur les 35.000 navires qui traverseront chaque année le Sund, 18.000 au moins passeront par le canal.

Quant aux dangers de la navigation dans le Sund, l'exposé fait ressortir que de 1877 à 1881 92 navires allemands jaugeant ensemble 20.000 tonnes et représentant une valeur de 3 à 4 millions de marks ont péri autour du cap Skagen dans le Sund et les deux Belt, dans le Cattégat, dans la partie septentrionale de la mer du Nord, dans les eaux écossaises et aux bouches de l'Elbe. Des constatations soigneusement établies permettent de désigner l'endroit où chacun de ces navires a sombré. Il y a d'autres pertes sans doute, dont on n'a jamais rien appris.

Des calculs établis d'une façon générale d'affirmer qu'il périt chaque année deux cent navires de toute nationalité dans les eaux qu'il s'agit d'éviter.

LA TERRE CUITE EMPLOYÉE DANS LES PLANCHERS

MM. Derain et Dinz, fabricants de produits en terre cuite, ont imaginé de fabriquer un nouveau système de hourdis applicables aux planchers avec solives en fer ou en bois.

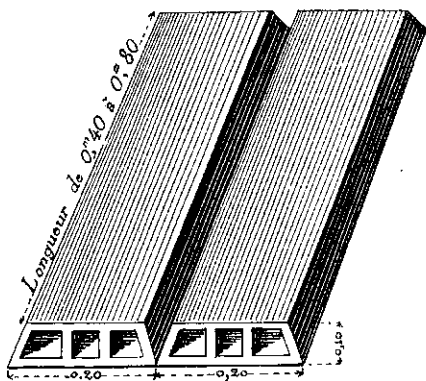


Fig. 1

Depuis plusieurs années, M. Perrière avait utilisé, avec le plus grand succès, du reste, un hourdis, (Fig. 1 et 2) plusieurs fois médaillé, breveté, de son invention, formé de briques creuses de 0^m,08 d'épaisseur qu'il fabrique de toutes longueurs pour se pouvoir employer entre solives en fer de quelque écartement qu'elles soient posées.

Ce hourdis, malgré sa légèreté (il ne pèse que 50 kil. le mètre carré alors que tout autre pèse 80 kil. au moins), ne s'est rompu aux expériences faites aux Arts et Métiers de Paris,

que sous des charges de 2.000 à 3.000 kil. le mètre carré et a été employé entre autres grands travaux au lycée Jeanson à Passy, au lycée Louis-le-Grand, au Muséum d'histoire naturelle, etc.

MM. Derain et Dinz ont enveloppé l'aile du fer au moyen

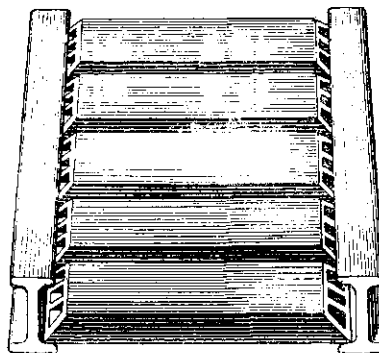
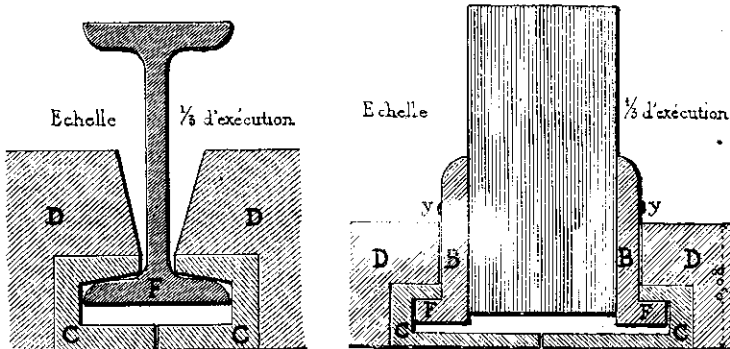


Fig. 2

de plaquettes en terre cuite posées au plâtre ou au ciment, venant entièrement recouvrir le fer; le hourdis, qui, pour cette application, porte une entaille de la dimension de la plaquette est ensuite posé sur cette nouvelle aile de la solive.



F fer à T - C. Plaques en terre cuite blindant la solive en fer - D brique creuse formant hourdis.

Elevation suivant une coupe verticale de la solive montrant la disposition des agrafes B, celles des plaques C et les extrémités entaillées des briques D.

Par cette combinaison, la surface du plafond devient homogène, l'adhérence de l'enduit est parfaite, la trace du fer dans la traversée du plafond ne ressort plus en rouille comme cela arrivait fréquemment et les fentes sont évitées.

Poussant plus loin leur innovation, MM. Derain et Dinz ont appliqué ensuite ce dernier système dans les planchers à solives de bois ce qui s'est obtenu en fixant au moyen de clous en fer fin de petites agrafes, contre la solive, qui remplacent l'aile du fer en I. Sur ces agrafes viennent ensuite se poser des plaquettes à ailes, d'une largeur variable et suffisante pour recouvrir la moitié de la solive en bois; le hourdis proprement dit est ensuite placé comme il a été dit pour celui avec solives en fer.

Indépendamment des avantages obtenus par la substitution d'une surface en terre cuite à celle habituellement en lattes qui produit toujours des fissures dans les plafonds, ce système a encore ce grand résultat, qu'il étré sillonne solidement les solives et donne ainsi une rigidité absolue dans les planchers. En outre, en cas d'incendie il forme un rideau tout en terre cuite qui permet de localiser plus sûrement le fléau.

L'article publié dans notre dernier numéro de décembre, ayant pour titre: *Plomb perforé par les insectes*, a été extrait du journal *la Semaine des constructeurs*.

Nous réparons par cette citation un oubli bien involontaire.

LES MONUMENTS DISPARUS

L'ANCIEN COUVENT DES CARMÉLITES DE NOTRE-DAME
DE LA COMPASSION DE LYON

XIV

2^o *Mémoire des ornemens et linges de la sacristie pour
le service de l'église et le culte Divin.*

« 3 douzaines environ de parements ou devants d'autel, tant pour le maître autel que pour celui de la chapelle; une partie est garnie en fin, une autre partie garnie en faux ou tout unie.

« Une douzaine environ de chasubles avec leurs dalmatiques.

« 3 douzaines et demie environ de chasubles, dont il y en a nombre de fort unies et des plus simples, tout compris tant en couleur qu'en noir.

« Huit chapes pour les bénédictions, tant en couleur que noir.

« 10 douzaines environ d'aubes, dont il y en a quelques-unes à dentelle et d'autres fort usées.

« Deux douzaines de surplis; une douzaine de petits surplis pour les clercs qui servent les messes.

« 15 douzaines d'amict.

« 12 douzaines et demie de lavabos.

« 33 douzaines environ de purificateurs.

« 3 douzaines et demie environ de napes d'autel.

« Une douzaine de napes de sacristie.

« Je certifie l'état ci-dessus sincère et véritable. S. MARIE CLAIRE DU S. SACREMENT, prieure.

« Paraphé par nous officiers municipaux de la ville de Lyon, en conformité de notre procès verbal de ce jour et pour y être annexé le quatorze juin 1790.

NOLHAC, ANT. FAURE, VIDALIN, CHARMETTON.

ROUCHE, secrétaire.

3^o *Procès-verbal de l'inventaire dressé par
les officiers municipaux.*

« Nous Mathieu Marc Antoine Nolhac, Paul Antoine Faure, Joseph Vidalin et Claude Charmeton, officiers municipaux de la ville de Lyon, savoir faisons que ce jour, quatorze juin mil sept cent quatre vingt-dix, nous nous sommes transportés dans le Monastère des Religieuses Carmélites pour y faire les descriptions et inventaires prescrites par les décrets de l'assemblée Nationale, et parvenus avec M^e Laurent Rouchet, secrétaire du Comité des biens ecclésiastiques commis à cet effet, au parloir, nous avons annoncé à Madame la Supérieure le motif de notre visite; elle nous a fait introduire dans la salle du Chapitre où elle a fait assembler les autres religieuses; nous leur avons aussi annoncé notre motif et avons fait faire lecture à toutes desdits décrets et des lettres patentes rendus sur iceux.

« Ensuite nous avons annoncé auxdites dames que nous désirions commencer nos opérations par la vérification de leurs livres afin de pouvoir connaître les affaires de leur Maison; sur quoi elles nous ont représenté un livre en recette et dépense dont la vérification prouve que lors de l'arrêté qui a eu lieu le 31 décembre dernier, la balance a été exacte et que la recette faite depuis lors jusqu'à ce jour arrive à la somme de cinq mille cinq cent soixante trois livres; la dépense à celle de quatre mille cinq cent quarante cinq livres dix sous six deniers, d'où il résulte qu'il y a en caisse mille dix sept livres, neuf sous, six deniers, ce que lesdites dames ont avoué.

« Nous avons encore vu dans ledit livre que dans le courant de la présente année, lesdites dames ont reçu, soit pour le prix d'une rente par elle faite, soit pour le capital d'une rente qui leur étoit due par la ville, une somme de dixhuit mille six cent

cinquante cinq livres, treize sous, qu'elles ont employé à l'acquit de différentes dettes énoncées audit livre et montantes à la même somme des capitaux, intérêts et frais, et nous avons lors arrêté et paraphé ledit livre.

« Ayant demandé auxdites dames à connaître les biens de leur Maison, leurs revenus et les titres probatifs; elles nous ont remis un état des biens des revenus, certifié sincère par Madame la Supérieure, ensemble les contrats des rentes énoncées audit état, ainsi que les baux à loyer des deux maisons dont il y est question, et par la vérification que nous en avons faite desdits contrats de rente, baux à loyer, nous avons reconnu que les revenus fixes de ladite Maison, soit par rente constituées, soit par loyer arrivent à six mille trois cent onze livres.

« Nous n'avons pas pu comprendre dans les revenus fixes l'article de trois mille livres aussi porté audit état, attendu que lesdites dames nous ont expliqué que cette somme provient de dons libres que leurs parens leur font chaque année à cause de l'état de pauvreté de leur Maison.

« Nous avons demandé auxdites dames comment elles établissent la sincérité du chapitre des charges comprises en leur état; elles nous ont répondu que tous les articles sont justifiés par le livre que nous venons de vérifier et d'arrêter, qu'au surplus l'article qui concerne les décimes est encore établi par la feuille d'imposition, et celui de quarante livres pour intérêts est également encore établi par la promesse faite au créancier.

« Nous avons demandé auxdites dames quels sont leurs créanciers et s'ils sont portés dans leur livre; elles ont répondu qu'elles doivent à Madame de Nolhac une somme de mille livres, pour laquelle elles l'ont porté créancière à la date du 18 juillet 1776, à M. Imbert, pareille somme pour laquelle il est porté créancier dans le même livre aux dates des 16 mars et 22 septembre 1785, et à leurs maisons de Paris, rue Grenelle, celle de cinq mille livres pour laquelle elle est portée créancière à la date du 18 février 1788.

« A l'instant lesdites dames nous ont observé que lors du procès verbal que nous avons dressé de leur déclaration, elles ont oublié de nous dire que Sœur Benoite Piot, appelée en Religion Sœur Marie, tourrière, native de Lyon, âgée de cinquante ans environ, est affiliée à la Maison depuis environ vingt ans. Laditte sœur ayant comparu pardevant nous, a déclaré ne vouloir pas sortir de la Maison. *Signé* : Sœur MARIE BENOITE PIOT.

« Ayant parcouru les jardins, clos, église et les batimens du présent Monastère, nous avons reconnu que la contenance du tout peut être d'environ vingt quatre bicherées, ainsi que lesdites dames l'ont déclaré dans leur état. Nous avons reconnu de plus que la Maison Religieuse est composée de quarante cinq chambres meublées pauvrement, de neuf qui ne le sont point du tout; dans le bas, de deux salles d'assemblée, d'un oratoire, de cuisines, offices, réfectoire et parloir meublés aussi pauvrement.

« Nous étant rendus à la sacristie pour faire l'inventaire des ornemens, linges et vases sacrés qui y sont, et de là à l'église, nous avons observé auxdites dames que l'état qu'elles nous ont remis ne contient pas un détail suffisant à cet égard, et à l'instant Madame la Supérieure nous en a remis un autre aussi certifié sincère, et par le recollement que nous avons fait desdits deux états, en ce qui concerne l'église et la sacristie, nous avons reconnu qu'ils sont très exacts.

« Nous nous sommes transporté avec lesdites dames à leur bibliothèque, avons compté les livres qui la forment, et avons reconnu que le premier état à nous remis est très exact à cet égard.

« Revenu dans la salle où nous avions d'abord été conduits, lesdites dames nous y ont représenté tous leurs titres et nous en ont remis un état certifié sincère par Madame la Supérieure, ce que nous avons reconnu vrai par le recollement que nous en

avons fait, en conséquence nous l'avons paraphé, ainsi que les deux précédents, pour être avec eux annexé à notre procès verbal.

« Ce fait et n'y ayant plus rien à décrire ou constater dans ladite Maison, nous avons clos notre présent procès verbal, et ont Mesdames les prieure, sous prieure, signé avec nous et dans leur livre.

« Je certifie l'état ci dessus sincère et véritable : Sœur MARIE CLAIRE DU SAINT SACREMENT prieure. Sœur MARIE DE SAINT-JOSEPH sous prieure.

NOLHAC, ANT. FAURE, VIDALIN, CHARMETTON, RONCHET, secret. (Archives de la Ville).

La municipalité fit procéder le 8 janvier 1791, en conformité de l'article XXVI du titre II de la loi du 14 octobre 1790, à l'élection d'une Supérieure et d'une Économe pour diriger les Religieuses Carmélites de Lyon, qui, toutes et sans une seule exception, déclarèrent vouloir rester dans leur monastère pour y continuer la vie commune.

Le procès-verbal de cette élection ainsi que l'état des Religieuses dressé le même jour par les officiers municipaux, sont conservés à la bibliothèque de la ville, fonds Coste nos 2735 et 2736 du catalogue, où nous en avons pris les copies suivantes :

1° Etat des Religieuses et Sœurs converses existantes dans la maison des Carmélites de Lyon, située montée des Carmélites.

NOMS DE			DAYS DE LA PROFESSION	AGE	VUE DITE RECLAMÉE
BAPTÊME	FAMILLE	RELIGION			
1	Jeanne	Goutelle	Marie de Saint Joseph	36	58
2	Jeanne-Elisabeth	Chirat	Thérèse du Saint Esprit	55	75
3	Barbe	Gillier	Marie de la Conception	50	70
4	Marie	Moline	Constance	47	66
5	Rose	Baïs	Marie-Rose du St-Sacr.	44	63
6	Catherine	Fayet	De Jésus	44	63
7	Jeanne-Marie	Froment	Jeanne-Marie	42	66
8	Marie-Marguerite	Bourg	Marie-Marguerite	38	54
9	Catherine	Chalmette	Catherine de Ste Thérèse	35	54
10	Catherine	Chaland	des Séraphins	32	61
11	Marie-André-Joséphine	de Jonage	Marie-Joséphine de Saint-André	32	53
12	Julienne	Chaland	Marie de Jésus François-Xavier	31	63
13	Marianne	Beraud	Anne de Jésus	30	50
14	Anne	Vial	Marie-Marguerite de la Croix	30	50
15	Catherine	Faure	Marie-Félicité	27	47
16	Jeanne	Richon l'aînée	Henriette	28	45
17	Jeanne	Peillon	Aimée de Jésus	26	46
18	Eléonor	Vial	Marie-Eléonor de Jésus	25	48
19	Marie	Deville	Anne Thérèse de Saint-Albert	24	43
20	Marguerite	Moynier	Pauline	22	47
21	Emerantienne	Richon cadette	Marie de Saint-Michel	20	38
22	Claudine	Valin	Jeanne-Thérèse de Jésus	20	45
23	Jeanne-Marie	Duculty	Madeleine de St. Joseph	19	47
24	Marianne	Goulard	Thérèse	18	41
25	Marie-Lucie	de Mayol	Thérèse du Sacré-Cœur	17	37
26	Jeanne-André	Herque	Marie-Elisabeth	12	38
27	Suzanne	Clément	Thérèse du St. Esprit	11	33
28	Marie-Françoise	De Borssat	Marie de Jésus	11	30
29	Madeleine	La Sausse	Victoire de Jésus	8	30
30	Louise	Rossary	Marie-Thérèse de Saint-Joseph	4	34
SŒURS CONVERSES ET DONNÉES.					
1	Françoise	Bruyas	Lucie de Jésus	31	62
2	Marie-Jacqueline	Pinet	Marie-Marthe	16	41
3	Etiennette	Chaintry	Marie-Etiennette de l'Incarnation	11	33
4	Fleurie	Buisson	Anne de St. Barthélemy	4	27
5	Benoite	Piot	Marie	25	51
ouvrière attachée à la Communauté suivant l'engagement capitulaire.					

Veulent continuer la vie commune

« Le présent état arrêté et signé par nous officiers municipaux conformément et en exécution de notre procès verbal de ce jour.
« A Lyon le huit janvier 1791.

« Signé : MAISONNEUVE, CHALIER. »
NOTA. « L'on a omis une sœur tourrière nommée Claudine Baunis, 30 ans. »

2° Procès-verbal de l'élection

« Ce jourd'hui huit janvier mil sept cent quatre vingt onze, nous Jérôme Maisonneuve et Joseph Chalier, officiers municipaux de la vile de Lyon, nous étant transporté dans la maison occupée par les Dames Religieuses Carmélites en cette ville, montée des Carmélites, à l'effet de présider à l'assemblée dans laquelle, en exécution de l'art. 26 du titre 2 de la loy (sic) du 14 octobre dernier, concernant les religieuses et les chanoinesses séculières et régulières, celles desdites religieuses qui ont préféré la vie commune doivent procéder à l'élection entre elles, au scrutin et à la pluralité absolue des suffrages, d'une supérieure et d'une économe. Lesdites dames religieuses s'étant réunies et assemblées devant nous, savoir : M^{me} Jeanne-Elisabeth Chirat, M^{me} Barbe Gillier, M^{me} Marie Moline, M^{me} Roze Baïs, M^{me} Catherine Fayet, M^{me} Jeanne-Marie Froment, M^{me} Marie-Marguerite Bourg, M^{me} Jeanne Goutelle M^{me} Catherine Chalmette, M^{me} Catherine Chaland, M^{me} Marie-André-Joséphine de Jonage, M^{me} Julienne Chaland, M^{me} Marianne Beraud, M^{me} Anne Vial, M^{me} Catherine Faure, M^{me} Jeanne Richon l'aînée, M^{me} Jeanne Peillon, M^{me} Eléonore Vial, M^{me} Marie Deville, M^{me} Marguerite Moynier, M^{me} Emerantine Richon cadette, M^{me} Claudine Valin, M^{me} Jeanne-Marie Duculty, M^{me} Marianne Goulard, M^{me} Marie-Lucie de Mayol, M^{me} Jeanne-André Herque, M^{me} Suzanne Clément, M^{me} Marie-Françoise de Borssat, M^{me} Madeleine La Sausse, M^{me} Louise Rossary.

« Chacune de ces dames religieuses a fait son bulletin pour l'élection de leur supérieure et tous les bulletins ayant été déposés dans un vase, les bulletins par nous ouverts, les suffrages comptés, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur de M^{me} Jeanne Goutelle Marie de Saint-Joseph, laquelle demeure élue et nommée supérieure de la maison pour en remplir les fonctions pendant deux années à compter de ce jour.

« Chacune desdites dames religieuses a fait ensuite son bulletin pour l'élection de leur économe, tous les bulletins ayant été déposés dans ledit vase, les bulletins par nous ouverts, les suffrages comptés, la pluralité absolue des suffrages s'est réunie en faveur de M^{me} Marie Deville Anne-Thérèse de Saint-Albert, laquelle est et demeurera élue et nommée économe de ladite maison pour en exercer les fonctions pendant deux ans à compter de ce jour. Dont a été fait le présent procès verbal pour être déposé au greffe de la municipalité et en être délivré toutes expéditions nécessaires et ont signé avec nous toutes lesdites dames religieuses. A Lyon les jour et an susdits.

« Signé : Sœur Goutelle supérieure, S. Deville économe, M^{me} Chirat n'a signé à cause de son infirmité, S. Marie-Barbe Gillier, S. Marie Moline, S. Marie-Rose Baïs, S. Fayet, S. Jeanne Froment, S. Marie-Marguerite Bourg, S. Chalmette, S. des Séraphins Chaland, S. de Jonage, S. Chaland, S. Beraud, S. Vial, S. Faure, S. Richon l'aînée, S. Aimée de Jésus Peillon, S. Vial, S. Moynier, S. Richon cadette, S. Valin, S. Duculty, S. Goulard, S. de Mayol, S. Herque, S. Clément, S. de Borssat, S. Victoire de Jésus La Sausse, S. Rossary.

(A suivre.) « Maisonneuve-Chalier. »

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

La passerelle du pont Morand. — On vient de commencer les premiers préparatifs concernant la construction du pont de bois qui remplacera provisoirement notre vieux pont Morand; on élève sur le quai la cabane nécessaire aux ouvriers, et la semaine prochaine les travaux seront en train.

La passerelle sera établie à trente mètres en amont; elle aura sept mètres vingt centimètres de largeur. Les trottoirs seront de

deux mètres. Il restera donc cinq mètres vingt centimètres de chaussée. Les tramways traverseront par deux lignes comme sur le pont Morand.

La construction se fera simultanément par les deux rives ; les pilotis seront disposés à peu près comme ceux qui soutiennent actuellement le pont Morand, et, au fur et à mesure de leur établissement, le tablier de la passerelle sera posé et les rails mis en place de façon à ce que tout soit terminé aussitôt après l'achèvement de la dernière pile.

Becs de gaz récupérateurs intensifs. — La Compagnie du Gaz vient de mettre en essai dans la rue de la République, en face le café du XIX^e Siècle, un bec de gaz récupérateur intensif. L'air nécessaire à la combustion du gaz, est préalablement chauffé à environ 500° par les chaleurs perdues de la flamme ; grâce à la haute température obtenue, la combustion du gaz est complète, les particules de charbons sont portées au blanc éblouissants et l'intensité lumineuse de la flamme est augmentée dans une proportion considérable.

Comme on peut le constater facilement, ce bec donne, avec une lumière très blanche, autant sinon plus de lumière que les becs-phares voisins, qui consomment 1.400 litres de gaz à l'heure ; et pourtant l'appareil en question, à quantité de lumière au moins égale, ne consomme que 600 litres par heure, soit 40 0/0 de l'autre ; l'économie est donc d'environ 60 0/0.

Ce résultat est obtenu par la disposition suivante : les 12 becs-papillons brûlent dans une coupe en verre fermée ; les gaz brûlés s'échappent par une cheminée pourvue d'ailettes de nickel ; l'air neuf, appelé de haut en bas par siphonnement, descend dans la coupe après avoir léché la face extérieure de la cheminée métallique et s'être chauffé au point que nous avons dit.

Des becs de ce système, consommant 250 ou 300 litres à l'heure, soit à peine le double des becs ordinaires de l'éclairage public, fourniraient une intensité lumineuse à peu près quintuple ; il est fort désirable que l'on adopte cette solution pour la principale rue de notre ville, dont le lugubre éclairage est absolument indigne de notre cité.

Musée Guimet. — Vu la loi du 7 août 1885 et la convention y annexée.

M. Guimet est nommé directeur à vie du musée.

M. Milloué (Léon-Joseph) est nommé conservateur du musée ; il remplira en cette qualité les fonctions d'agent comptable et de bibliothécaire.

M. Verne d'Arlandes (Frédéric-Léon) est attaché au musée à titre auxiliaire.

Par arrêté en date du 22 septembre dernier, M. Clavenad (Claude), ingénieur des ponts et chaussées de première classe, est nommé directeur de la voirie municipale de Lyon.

LÉGION D'HONNEUR

Par décrets divers ont été promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier

MM. Bruno (Emmanuel), architecte, professeur à l'École des Beaux-Arts. Prix de Rome 1863. Médaille : 2^e classe, 1878. (Exposition universelle). Hors concours. Chevalier depuis 1878. De Gourlet, inspecteur principal des conservations des palais nationaux, chargé de la conservation des palais de l'Élysée, des Tuileries et du Louvre. Chevalier depuis le 19 juillet 1880. Durand-Claye (Alfred-Augustin), ingénieur en chef des ponts et chaussées, attaché au service municipal de la ville de Paris, professeur à l'École nationale des ponts et chaussées ; 22 ans de services.

Delaplanche (Eugène), sculpteur. Prix de Rome, 1864. Médailles : 1866, 1868, 1870. Médaille d'honneur, 1878. Médaille 1^{re} classe, Exposition universelle 1878. Hors concours. Chevalier de 1876. Exposant à Anvers.

Gaillard (Claude-Ferdinand), graveur. Prix de Rome, 1856. Médailles : 1867, 1869 ; 1^{re} classe, 1872 ; 1^{re} classe, Exposition universelle 1878. Hors concours. Chevalier de 1876. Rappel de médaille d'honneur à l'exposition d'Anvers.

Mesureur (Jules), ingénieur des arts et métiers, entrepreneur de plomberie et de cuivrie d'art. Nombreux et importants travaux pour les monuments et édifices publics.

Clémandot, ingénieur civil à Paris.

Au grade de chevalier

MM. Thomas (Albert-Félix-Théophile), architecte. Prix de Rome, 1870. Médailles : 1^{re} classe, 1876 ; 2^e classe, 1878 (Exposition universelle). Mission archéologique en Asie-Mineure.

Bernier (Stanislas-Louis), architecte, Prix de Rome, 1872. Médailles : 3^e classe, 1878 ; 1^{re} classe, 1878 (Exposition universelle). Médaille d'honneur à l'exposition d'Anvers.

Muntz (Eugène), conservateur de la bibliothèque et des collections de l'École des Beaux-Arts ; 9 ans de services. Titres exceptionnels.

Massier (Clément), céramiste. Médaille d'argent, Paris 1878. Médaille d'or, Amsterdam 1883.

Comerre (Léon-François), peintre. Prix de Rome, 1875. Médailles : 3^e classe, 1875 ; 2^e classe, 1881. Médaille d'honneur à l'exposition d'Anvers.

Le Blant (Julien), peintre. Médailles : 3^e classe, 1878 ; 2^e classe, 1880, Médaille de 1^{re} classe à l'exposition d'Anvers.

Carlier (Émile-Nestor-Joseph), sculpteur. Médailles : 2^e classe, 1879 ; 1^{re} classe, 1883. Rappel de médaille d'honneur à l'exposition d'Anvers.

Roty (Louis-Oscar), graveur en médailles. Prix de Rome, 1875. Médailles : 3^e classe, 1873 ; 2^e classe, 1882. Médaille de 1^{re} classe à l'exposition d'Anvers.

Grébaut (Jean-Charles-Eugène), directeur de la mission archéologique française du Caire. Remarquables publications égyptologiques. Services exceptionnels.

Turcot (Pierre-François-Edmond), chef de bureau à la direction des cultes : 28 ans de services.

Genet (Pierre-André-Louis), entrepreneur de travaux publics à Paris, fondateur et président de la Société de secours mutuels de Levallois-Perret.

NÉCROLOGIE

Paul Baudry. — L'art français vient de faire une perte cruelle. Le peintre Paul Baudry est mort à l'âge de cinquante-huit ans. On sait qu'il souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur ; des complications survenues au commencement de la semaine dernière ont hâté le dénouement.

Né à Bourbon-Vendée, le 7 novembre 1828, Paul-Jacques-Aimé Baudry fut élève de Drolling et de Sartoris. Il suivit les cours de l'École des beaux-arts, où il remporta le grand prix au concours de 1850, sur ce sujet : *Zénobie trouvée sur les bords de l'Araxe*.

Pendant son séjour à la villa Médicis, Baudry fit aux expositions de l'École plusieurs envois remarquables, et réunit au salon de 1857 : *Saint Jean-Baptiste, Lèda, Portrait de M. Beulé, Supplice d'une Vestale, La Fortune et le Jeune enfant*.

De retour de Rome, Baudry exposa : la *Madeleine pénitente* ; la *Toilette de Vénus, Guillaumette, Charlotte Corday*, etc. ; plusieurs portraits, entre autres ceux de M. Guizot, de M. Dupin, de Madeleine Brohan, de Charles Garnier, etc.

Chargé des peintures, des foyers et des galeries du nouvel Opéra, Baudry consacra près de dix années à ces travaux, dont l'ensemble fut l'objet d'une exposition spéciale publique avant l'achèvement du monument, et qui excitèrent un vif intérêt; ils ont donné lieu à plusieurs publications spéciales.

Baudry reparut aux Salons de 1876 et 1877, avec des *Portraits*, Il a obtenu une première médaille en 1857, un rappel en 1861, la décoration de la Légion d'honneur, le 3 juillet 1861; celle d'officier, le 12 août 1869; et celle de commandeur, le 9 mars 1875.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Clôture en planches, 12, rue du Château. M. Demaison, 24, rue Rachais. — Maison, angle de la rue de Sèze, côté sud entre l'avenue de Saxe et la rue Vendôme. M. Janin, par M. Rivière, architecte, 4, rue de la Barre. — Maison, rue Sébastien-Gryphe, angle de la rue Parmentier. M. Gauthier, par M. Laureçon, architecte, 13, place du Pont. — Maison, rue de Sèze, côté sud angle de la rue de Saxe et Vendôme. M. Vassivière, rue de Vauban, 69, par M. Rivière, architecte, 6, rue de la Barre. — Maison, rue Molière, 39, M. Rollin, propr. y demeurant même rue, 36, par MM. Arguillère et Fraissenet, architectes, 28, quai de Jayr. — Hangar en maçonnerie, rue de Créqui, 253, M. Couturier, propr., par M. Vachez, architecte, 8, place des Squares.

BANLIEUE

Maison, chemin des Platanes. M. Guillot, route de Grenoble, 130. — Bâtiment, chemin du Port, à Saint-Fons. M. Vivien (J.), route de Vienne. — Hangar, place Henri IV. M. Charbonnet (J.), place Henri IV. — Hangar, cours Eugénie. M. Jaillot, entrepr., rue du Plâtre, 5.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

2^e ARRONDISSEMENT. — *Quai Tilsitt*, 7. Démolition et reconstruction. Propr., une Association; arch., M. Berthelet, 5, rue Gentil; entrepr., M. Simon et madame veuve Guillot, 48, rue Ferrandière. Couvert.

3^e ARRONDISSEMENT. *Rue des Maisons-Neuves*, 61. Maison. Propr. et arch., M. Laplace; entrepr., M. Malvéty, 63, rue des Maisons-Neuves. Couvert. — *Rue de l'Humilité et Bonnefoi*. Maison de rapport. Propr., M. Coste, notaire; arch., M. Chabanne, 2, place Saint-Nizier; entrepr., M. Renel, 36, rue du Rhône. Couvert. — *Rue de la Thibaudière*. Construction. Maison de rapport. Propr., M. Thivolle; arch., M. Bernelin, 16, Grande rue de la Guillotière; entrepr., Dumond. Fondations. — *Angle de la rue Sébastien-Gryphe et rue Parmentier*. Maison de rapport. Propr., M. Gauthier; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., MM. Porte père et fils, avenue de Saxe. Fondations.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Boulevard de la Croix-Rousse et rue de la Tourette*. Groupe scolaire. Propr., la ville de Lyon; arch., M. Geneste, 2, rue Constantine; entrepr., M. Day, 17, quai de la Guillotière. Au 2^e étage. — *Grande rue de Cuivre et place de la Croix-de-Bois*. Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Bourdeix, 11, rue Pailleron; arch., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille. Couvert.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Place Saint-Jean*. Démolition et reconstruction. Propr., M. Parent, rue Mercière, 15; arch., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tourne; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers. Sortie de fondations. — *Quai de Jayr*, 22. Maison de rapport. Propr., MM. Carré et Cie; arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Jayr; entrepr., M. Tarnaud, 19, rue de la Claire. Rez-de-chaussée.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Rues de Crillon, Tronchet et rue Masséna*. Eglise Saint-Joseph. Propr., la Fabrique; arch., M. André, 66, avenue de Saxe; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. Sortie des fondations. — *Boulevard du Nord, entre le cours Vitton et la rue Tronchet*. Maison de rapport. Propr., MM. Despierre et Geneste; arch., M. Despierre, 6, place des Célestins; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui. Couvert. — *Angle des rues de Créqui et Bossuet*. Maison de rapport. Propr., M. Latour; M. arch., Bernelin, 16, Grande rue de la Guillotière; entrepr., M. Emiel, 134, rue Boileau. Rez-de-chaussée. — *Rue Tête-d'Or*, 31. Maison de rapport. Propr. et entrepr., MM. David, cours Vitton et Chatoux fils, rue Tête-d'Or; arch., M. Duret, 46, boulevard des Brotteaux. Au 3^e étage. — *Rue de Sully*, 107. Maison de rapport. Propr., M. Poulmarch; arch., M. Boyer, 87, cours de Brosses. Couvert. — *Rue Molière*. Maison de rapport. Propr., M. Rollin; arch., M. Arguillère et Fraissenet, 28, quai de Jayr; entrepr., M. Rochou, 20, rue de Béarn. Démolition. — *Rue Bossuet*, 1. Maison de rapport. Propr., M. Cartet; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Oddoux, 62, rue Chaponnay. Basses fondations. — *Rue de Sèze, entre l'avenue de Saxe et la rue de Vendôme*. Maison de rapport. Propr., M. Jaum; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts d'Ainay. Basses fondations. — *Rue de Sèze entre l'avenue de Saxe et la rue de Vendôme*. — Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Vassivière, 60, rue de Vauban; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre. Basses fondations. — *Rue de Sèze entre la rue de Vendôme et l'avenue de Saxe*. Maison de rapport. Propr., M. Roubellat, 10, rue de l'Épée; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts d'Ainay. Basses fondations. — *Rue de Sèze angle de l'avenue de Saxe*. Maison. Propr., M.

Mayod, 31, cours Gambetta; arch., M. Guigues, 115, avenue de Saxe; entrepr., MM. Taton frères. Fondations.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — *Le 21 janvier.* — Chemins vicinaux (voir n. 9). — 1^{er} lot. M. Badinier (Louis). Avenue des Ponts, 70, Lyon, adjud. à 33 fr. 70 p. 100. — 2^e lot. M. Védric (Louis), rue de Vendôme, 166, Lyon, adjud. à 16 p. 100. — 3^e lot. M. Savinel (Jean) rue de Bourgogne, 9, Lyon, adjud. à 17 p. 100. — 4^e lot. M. Berger (Pierre), chemin des Pins, 7, Lyon, adjud. à 26 p. 100. — 5^e lot. M. Jaillot (Laurent), rue du Plâtre, 5, Lyon, adjud. à 21 p. 100. — 6^e lot. M. Duret (François). Chemin de Montplaisir aux Maisons-Neuves, 43, Lyon, adjud. à 21 p. 100. — 7^e lot. M. Bajard (Benoit), à Saint-Martin-en-Haut (Rhône), adjud. à 27 p. 100. — 8^e lot. M. Oddoux (Louis), rue Chaponnay, 60, Lyon, adjud. à 15 p. 100.

Rhône. — *Le 21 janvier.* — Mairie de Lyon. Groupe scolaire du quai de Jayr (voir n. 9). M. Buchenard, rue Masséna, 51, Lyon, adjud., à 25 p. 100.

Rhône. — *Le 27 janvier.* — Mairie de Lyon. Démolition d'une construction à la faculté de médecine (Voir Supplément n. 9). M. Lavergne (E.), rue de Bonnel, 110, adjud., à 580 fr.

Rhône. — *Le 27 janvier.* — Préfecture. Construction du pont provisoire Lafayette. (Voir Supplément n. 15). M. Buret (François), oncle, Chemin des Quatre-Maison, 65, Lyon, adjud. à 21 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Date non encore fixée.* — Mairie de Brullioles. Canton de Saint-Laurent-de-Chamousset. Chemin vicinal ordinaire n. 8. Travaux d'ouverture entre le Crêt de Montmacis et la limite de Saint-Julien. Mont., 2.250 fr.

Renseignements à la mairie.
Rhône. — *Dimanche, 21 février*, midi. — Mairie de Vaux-sur-Montmelas, canton de Villefranche. Construction du chemin vicinal ordinaire n. 12, entre le chemin de grande communication n. 20, et le hameau de Chavel. Mont., 15.000 fr. Caut., 500 fr.

Renseignements à la mairie, ou chez l'agent voyer en chef, 17, rue de Jarente, Lyon.
Alpes (Hautes-). — *Samedi 20 février* 2 h. — Préfecture. Chemins de fer de Crest à Aspres-les-Veynes. Construction du 11^e lot, longueur 10.503 mètres. Terrassements, 555.889 fr. 48. Chaussées, caniveaux et cassis, 16.378 fr. 45. Ouvrages d'art, 1.130.326 fr. 29. A valoir, 172.896 fr. 78. Total, 1.875.000 fr.

Renseignements à la préfecture, et chez M. Pautrier, ingénieur à Veynes
Aude. — *Dimanche 21 février*, 2 h. — Mairie de Saint-Martin-Lalande. Etablissement de fontaines publ. avec canalisation en tuyaux en fonte pour distribution d'eau, à Saint-Martin-Lalande. Mont., 21.875 fr. 25. Caut., 1.000 fr. 90.

Certificat visé par M. Delpeint, conducteur des ponts et chaussées, à Carcassonne.

Aveyron. — *Jeudi 14 février*, 10 h. — Préfecture. Chemin de fer de Tourne-mire au Vigan. Exécution du deuxième lot. Entre la halte de Labastide (piquet 52 h.) et le col du Rouquet (piquet 167 a), sur une longueur de 11.438 m 80. — 1^{re} section. Terrassements et transports, 788.371 fr. 32. — 2^e section. Chaussées et pavages, 7.470 fr. 61. — 3^e section. Ouvrages d'art, 2.677.288 fr. 24. Total, 3.465.070 francs 20. A valoir, 265.766 fr. 36. Total général, 3.730.836 fr. 36. Caut. prov., 40.000 fr. Caut. déf., 125.000 fr.

Certificat visé par M. Salles, ingénieur en chef des ponts et chaussées, boulevard Laromiguière, n. 17, à Rodez. Renseignements à la préfecture, 3^e division et dans les bureaux de M. Monestier, ingénieur ordinaire, à Millau.

Bouches-du-Rhône. — *Lundi 15 février*, 2 h. 30. — Port de Saint-Louis-du-Rhône. Rétablissement du tirant d'eau normal de 6 mètres cubes sous basses mers, dans les ouvrages qui constituent au point de vue du service maritime, le port de Saint-Louis-du-Rhône. Mont., 548.250 fr. A valoir, 51.750 fr. Total, 600.000 fr. Caut., 18.000 fr.

Certificat visé par M. Guérard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai de la Joliette (hôtel des services publics). Renseignements à la préfecture, 2^e division, et dans les bureaux de M. Jules Robert, ingénieur des ponts et chaussées, quai de la Joliette, 1 (hôtel des services publics).

Doubs. — *Samedi 20 février*, 2 h. — Préfecture. Canal du Rhône au Rhin. Allongement des écluses 55, 54 et 53 avec abaissement du radier de l'écluse de garde 54 bis. Terrassements, maçonneries et ferronneries, 108.310 fr. 80. A valoir, 36.683 fr. 20. Total, 145.000 fr.

Le certificat de capacité sera visé huit jours avant l'adjudication, par M. Châtel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue du Lycée, 1 bis, à Bourges. Renseignements à la préfecture, 2^e division, et dans les bureaux de M. Shandoentier, ingénieur ordinaire, Grande-Rue, 117, à Besançon.

Garonne (Haute-). — *Dimanche 21 février*, 2 h. — Mairie d'Ondes. Maison d'école de filles avec préaux couverts et logements de l'institutrice. Mont., 12.164 fr. Caut., 300 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Camalet, architecte à Toulouse.

Eure-et-Loir. — *Dimanche 21 février*, 2 h. — Mairie de Chuisnes. Construction de chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. N. 3, J. Courville à Beaumont, Mont., 4.800 fr. — 2^e lot. N. 4, de Villeneuve au Favril. Mont., 3.600 fr.

Renseignements à la mairie.
Ille-et-Vilaine. — *Mardi 2 mars*, 2 h. — Mairie de Meillac. Chemins vicinaux. N. 5. Empierrement, 420 mètres. Mont., 2.016. N. 7. Empierrement, 960 mètres. Mont., 4.128.

Renseignements à la mairie.

Indre. — *Jeudi 11 février* 1 h. — Préfecture. Chemins vicinaux. Chemins de grande communication. — 1^{er} lot. N. 29. Ponceau métallique de 2 mètres d'ouverture à Bonges, 2.410 fr. 19. A valoir, 280 fr. 81. Total, 2.700 fr. — 2^e lot. N. 69. Trois aqueducs et restauration du ponceau du Thézé, 1.467 fr. 74. A valoir, 162 fr. 26. Total, 1.650 fr. — 3^e lot. N. 107. Aqueduc à Bourdichon, 1.214 fr. 68. A valoir, 85 fr. 32. Total, 1.300 fr. — 4^e lot. N. 133. Reconstruction du ponceau de la métairie du Château, à Villentrois, 3.960 fr. 72. A valoir, 239 fr. 28. Total, 4.200 fr. — 5^e lot. N. 209. Reconstruction d'un ponceau sur la Bouzanne, à Velles, 10.760 fr. 90. A valoir, 3.230 fr. 10. Total, 14.000 fr. — 6^e lot. N. 214. Aqueduc au Rypoury, à Luçay-le-Mâle, 1.433 fr. 15. A valoir, 168 fr. 85. Total, 1.600 fr. — 7^e lot. N. 216. Reconstruction du tablier du pont de Soujot sur le Narzay, à Azy-le-Ferron, 3.327 fr. 34. A valoir, 372 fr. 68. Total, 3.700 fr. — 8^e lot. Reconstruction du ponceau de Liniez et rechargement de la chaussée, 3.165 fr. 17. A valoir, 334 fr. 83. Total, 3.500 fr. — 9^e lot. N. 245. Réfection de caniveaux pavés et substitution de bordures de trottoirs sur le pont Saint-Martin, à Marcel, 1.116 fr. 69. A valoir, 82 fr. 40. Total, 1.200 fr. — Chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. D'Argy. Construction des chemins n. 6, 7

et 8. Mont., 6.77 fr. 78. A valoir, 562 fr. 82. Total, 7.300 fr. — 11^e lot. D'Arton. Construction du chemin n. 3. Mont., 3.494 fr. 69. A valoir, 105 fr. 31. Total, 3.600 fr. — 12^e lot. Bouesse. Construction du chemin n. 6. Mont., 9.028 fr. 82. A valoir 271 fr. 51. Total, 2.300 fr. — 13^e lot. Murs. Divers travaux sur le chemin n. 5. Mont., 10.683 fr. 39. A valoir, 2.331 fr. 61. Total, 13.000 fr. — 14^e lot. Rouvres-les-Bois. Construction du chemin n. 6, à Berthiers. Mont., 2.808 fr. 53. A valoir, 191 fr. 46. Total, 3.000 fr. — 15^e lot. Vendœuvres et Sainte-Gemme. Construction des chemins n. 2 et 3. Sur Vendœuvres. Mont., 11.966 fr. 85. A valoir, 1.793 fr. 15. Total, 13.700 fr. Sur Sainte Gemme. Mont., 12.094 fr. 60. A valoir, 1.605 fr. 50. Total, 14.300 fr. — 16^e lot. Veuil. Aqueduc dallot, remplacement du cassis de la Gravette, sur le chemin de grande communication n. 113. Mont., 536 fr. 90. A valoir, 63 fr. 10. Total, 600 fr.

Renseignements à la préfecture.

Indre-et-Loire. — Samedi 13 février, 2 h. — Construction d'une école normale d'institutrices, d'une école annexe et de bâtiments accessoires, à Tours. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et pavage. Mont., 83.252 fr. 79. Caut., 3.000 fr. — 2^e lot. Charpente. Mont., 23.721 fr. 01. Caut., 1.100 fr. — 3^e lot. Couverture, ferblanterie, zinguerie et plomberie. Mont., 22.170 fr. 36. Caut., 1.100 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Mont., 22.769 fr. 57. Caut., 1.500 fr. — 5^e lot. Plâtrerie. Mont., 15.929 fr. Caut., 700 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Mont., 24.812 fr. 33. Caut., 1.200 fr. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 10.156 fr. 30. Caut., 500 fr. — 8^e lot. Fumisterie. Mont., 6.274 fr. 50. Caut., 300 fr.

Renseignements à la préfecture, 2^e division.

Isère. — Dimanche 7 février, 11 h. — Mairie de Valbonnais. Chemin vicinal ordinaire n. 8. Rectification sur 588 m. 60. Mont., 1.437 fr. 42. A valoir, 362 fr. 58. Total, 1.800. Caut., 48 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer cantonal.

Isère. — Mercredi 17 février, 2 h. — Mairie de Grenoble. Génie. Travaux à la place de Grenoble et ses annexes en 1886, 1887, 1888, 1889, 1890 et 1891.

Se présenter au chef du génie, le 12 février au plus tard, pour obtenir une autorisation de concourir.

Renseignements au bureau du génie.

Jura. — Lundi 8 janvier, 2 h. — Hôtel de Ville de Poligny Construction d'une école. Ville d'Arbois. Construction d'une école communale de filles. Dépense évaluée, par le devis de M. Papillard, architecte à Arbois, à 85.603 fr. 27.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Vendredi 12 février, 2 h. — Préfecture. Canal de Roanne à Digoin. Construction d'un mur de quai sur la rive gauche du bassin de Roanne. Terrassements, 23.107 fr. 91. Pavages et empièvements, 28.427 fr. 75. — Maçonneries, 103.992 fr. Voies, 678 fr. A valoir, 13.794 fr. 34. Total, 175.000 fr.

Renseignements à préfecture et dans les bureaux de M. Rolland de Ravel, ingénieur ordinaire, rue de la sous-préfecture, 13, à Roanne.

Loire. — Dimanche 21 février, 11 h. — Mairie de Luray. Construction d'une maison d'école de filles. Terrassements, fouilles, maçonnerie, couverture en tuiles, crépis, charpente, menuiserie, plâtrerie, peinture, serrurerie et vitrerie. Mont., 10.509 fr. 98. A valoir, 410 fr. 02. Total, 10.950 fr. Caut., 400 fr.

Renseignements à la mairie.

Loir-et-Cher. — Vendredi 11 février. — Sous-préfecture de Vendôme. Travaux de restauration intérieure de l'église de Crucheray. Mont., 2.200 fr. Caut., le 20^e.

Renseignements à la sous-préfecture et chez M. Boulay, architecte, à Vendôme, 33, rue du Change.

Loir-et-Cher. — Samedi 13 février, 2 h. — Préfecture. Ecole de filles à Marolles. — 1^{er} lot. Maçonnerie et terrasse. Mont., 11.959 fr. 15. — 2^e lot. Charpente. Mont., 3.488 fr. 61. — 3^e lot. Couverture et zingage. Mont., 1.798 fr. 77. — 4^e lot. Plâtrerie fumisterie et marbrerie. Mont., 1.348 fr. 77. — 5^e lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Mont., 2.518 fr. 55. — 6^e lot. Serrurerie et ferronnerie. Mont., 1.023 fr. 30. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 501 fr. 74.

Renseignements à la préfecture.

Loir-et-Cher. — Mercredi 24 février 1 h. — Sous-préfecture de Romorantin. Chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n. 1. Elargissement du pont de Neung-sur-Beuvron. Mont., 7.000 fr. Caut., 210. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun n. 20. Lassay, Reconstruction du pont de Lassay. Mont., 5.000 fr. Caut., 225. — 3^e lot. N. 22. Thoury. Pont sur le Cosson. Mont., 7.000 fr. Caut., 340 fr. — 4^e lot. N. 63. Mur. Rechargement de la chaussée sur 900 mètres. Mont., 3.500 fr. Caut., 120 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loiret. — Dimanche 7 février, 3 h. — Mairie de Cléry. Bâtiment de classes à l'école communale de filles. — 1^{er} lot. Maçonnerie et terrasse. 6.150 fr. 92. — 2^e lot. Charpente. 2.952 fr. 35. — 3^e lot. Couverture, zinguerie, plomberie, 1.237 fr. 95. — 4^e lot. Plâtrerie, fumisterie, 1.150 fr. 50. — 5^e lot. Menuiserie, 963 fr. 39. — 6^e lot. Serrurerie, 380 fr. 45. — 7^e lot. Peinture, vitrerie, 300 fr. 16.

Renseignements à la mairie et chez M. Levasseur, architecte, rue des Grand-Ci-seaux, n. 50, à Orléans.

Loiret. — Samedi 20 février, 1 h. — Hospices d'Orléans. Pensionnat de vieillards rues Stanislas-Julien et Croix-de-Bois. — 1^{er} lot. Maçonnerie, 86.900 fr. — 2^e lot. Charpente, 3.660 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Mont., 8.680. — 4^e lot. Plâtrerie, 14.060. — 5^e lot. Menuiserie, 23.840. — 6^e lot. Serrurerie, 28.840. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 5.920. Total, 176.540 fr. Caut., 1/20^e.

Renseignements au secrétariat des hospices.

Lot-et-Garonne. — Mercredi 10 février, 2 h. — Préfecture. Chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n. 14. Bois pour l'entretien du pont de Saint-Nicolas, en 1886, 1887, 1888, 1889 et 1890. Mont., 7.500 fr. Caut., 200 fr. — 2^e lot. N. 18, et chemins vicinaux ordinaires de Clermont-Dessous. Entretien en 1886, 1887 et 1888. Mont., 6.400 fr. Caut., 100 fr. — 3^e lot. Chemin d'intérêt commun n. 4 et 90. Entretien en 1886, 1887, 1888, 1889 et 1890. Mont., 4.250 fr. Caut., 100 fr. — 4^e lot. Chemin d'intérêt commun n. 8 et chemins vicinaux ordinaires de Laplume. Entretien en 1886, 1887, 1888 et 1889. Mont., 10.175 fr. 60. Caut., 150 fr. — 5^e lot. Chemin vicinal, n. 14. Travaux neufs en 1886 et 1887. Mont., 7.291. Caut., 150 fr. — Travaux neufs et entretien sur les chemins vicinaux ordinaires des communes ci-après, en 1886, 1887 et 1888. — 6^e lot. Moirax. Mont., 6.000 fr. Caut., 100 fr. — 7^e lot. Castella et Monbala. Mont., 10.629 fr. 92. Caut., 150. — 8^e lot. La Sauvetat et Saint-Robert. — 9^e lot. Prégimont et n. 6 à Lusignan-Grand. — 10^e lot. Montpezat et Laugnac. Mont., 43.300 fr. Caut., 1.050. — 11^e lot. Grayssas et Clermont-Dessous. Mont., 10.700 fr. Caut., 1 0 fr. — 12^e lot. Saint-Jean-de-Thurac. Mont., 14.200 fr. Caut., 140 fr. — 13^e lot. Saint-Pierre-de-Clairan et Saint-Romain. Mont., 18.400 fr. Caut., 180 fr. Renseignements à la préfecture.

Manche. — Samedi 6 février, 2 h. — Hôtel de ville de Cherbourg. Construction du lycée. Travaux de canalisation d'eau et de gaz. Canalisations et appareils d'éclairage au gaz. Mont., 9.363 fr. 57. Canalisations et appareils de distribution d'eau. Mont., 10.194 fr. 47. A valoir, le 10^e. Caut., le 20^e. Dépôt de garantie, 250 fr.

Renseignements à la mairie.

Marne. — Jeudi 11 février, 10 h. — Mairie de Saint-Martin-aux-Champs. Entretien en 1886, 1887 et 1888, sur les chemins vicinaux ordinaires. Mont., 509 fr. 60 par an.

Renseignements à la mairie.

Marne. — Jeudi 11 février, 2 h. Mairie de Cheppes. Entretien pendant, 1886, 1887 et 1888, des chemins vicinaux ordinaires. Mont. ann., 800 fr.

Renseignements à la mairie.

Meurthe-et-Moselle. — Vendredi 12 février, 2 h. — Sous-préfecture de Toul. Chemin vicinal. — 1^{er} lot. Chemin vicinal d'intérêt commun n. 43. Construction. Mont., 18.000 fr. Caut., 540 fr. — 2^e lot. Même chemin. Elargissement sur 1.552 mètres. Mont., 9.000 fr. Caut., 270 fr. — 3^e lot. N. 5. Caniveau pavé à Grimonviller. Mont. 2.500 fr. Caut., 100 fr. — 4^e lot. Chemins vicinaux ordinaires n. 1, 3 et 4. Caniveaux pavés à Fey-et-Haye. Mont., 3.500 fr. Caut., 125 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Pyrénées-Orientales. — Dimanche 31 février, 1 h. — Mairie de Sorède. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 42.434 fr. 97. A valoir, 4.721 fr. Caut., 2.500 fr.

Renseignements à la mairie.

Seine-Inférieure. — Mardi 16 février, 2 h. — Mairie de Rouen. 68.000 pavés pour le dallage des carreaux du marché Saint-Marc.

Renseignements à la mairie.

Seine-et-Oise. — Mardi 16 février, 1 h. 30. — Navigation de la Seine (3^e section, 1^{re} division). — Bief de Bezons. — 1. Restauration de l'ancienne écluse de Bougival; 2. amélioration de l'entrée d'amont des nouvelles écluses de Bougival. — 1^{er} lot. Restauration de l'écluse de Bougival. Mont., 60.570 fr. 70. A valoir, 19.409 fr. 30. Total, 80.000 fr. Caut. prov., 400 fr. Caut., définitif, 2.000 fr. — 2^e lot. Amélioration de l'entrée d'amont des anciennes écluses de Bougival. Mont. 6.335 fr. 55. A valoir, 4.664 fr. 45. Total, 11.000 fr. Caut. prov., 100 fr. Caut. définitif, 200 fr.

Certificat visé par M. l'ingénieur en chef de la navigation de la Seine, 3^e section, 1^{re} division, en résidence à Paris, rue de la Boétie, 23. Renseignements à la préfecture, 1^{re} division, bureau des travaux publics, et dans le bureau de M. l'ingénieur de la navigation de la Seine, à Paris, rue des Pyramides, 10.

Savoie (Haute-). — Samedi 13 février, 10 h. — Préfecture. — 1^{er} lot. Route nationale n. 5. Reconstruction du pont de la Torrent et rectification aux abords. Terrassements, 171 fr. Chaussées et caniveaux, 935 fr. 25. Ouvrages d'art, 1.785 fr. 57. A valoir, 308 fr. 18. Total, 3.200 fr. Caut., 100 fr. — 2^e lot. Route nationale n. 202. Rechargement de la chaussée dans la traverse de Cluse. Chaussée, 6.015 fr. 01. A valoir, 3.984 fr. 99. Total, 10.000 fr. Caut., 200 fr. — 3^e lot. Route nationale n. 203. Reconstruction et restauration de divers ouvrages d'art sur l'arrondissement d'Annecy. Terrassements, 305 fr. Chaussée, 272 fr. 50. Ouvrages d'art, 12.514 fr. 18. A valoir, 3.968 fr. 32. Total, 17.000 fr. Caut., 400 fr.

Renseignements à la préfecture.

Savoie (Haute-). — Samedi 13 février, 10 h. — Préfecture. — 1^{er} lot. Route départementale n. 1. Rechargement entre les points 31 k. et 35 k. S. Chaussée, 11.672 fr. A valoir, 7.323 fr. Total, 19.000 fr. Caut., 390 fr. — 2^e lot. Route départementale, n. 4. Rechargement entre les points 0 k. et 8 k. 5. Chaussée, 16.623 fr. 89. A valoir, 12.377 fr. 11. Total, 29.000 fr. Caut., 550 fr. — 3^e lot. Route départementale n. 5. Rechargement entre les points 0 k. et 12 k. 5. Chaussée, 12.723 fr. 75. A valoir, 6.276 fr. 25. Total, 19.000 fr. Caut., 430 fr.

Renseignements à la préfecture.

Somme. — Jeudi 11 février, 1 h. — Sous-préfecture d'Abbeville. Entretien de chemins vicinaux en 1886, 1887 et 1888. — Canton d'Abbeville. Abbeville, 2.900 fr. Caut., 100 fr. pour Abbeville. — Canton d'Ault. Ault, 800 fr. — Canton de Crécy, Dominiois, 800 fr. Gueschart, 1.400 fr. Noyelles-en-Chaussée, 733 fr. Ponches-Estrual, 666. Yvrench, 266. — Canton de Gamaches. Martainneville, 266. Transloy, 400 francs. — Canton de Moyenneville, Béhen, 1.166 fr. Moyenneville, 1.466 fr. — Canton de Nouvion. Buigny-Saint-Maclou, 1.000 fr. Nouvion, 833 fr. Port-le Grand, 333 francs. — Canton de Rue. Vironchaux, 1.333 fr. Yron, 1.000 fr. Tous les montants sont annuels. Quant aux cautionnements ils sont de 50 fr. pour les communes qui précèdent à l'exception d'Abbeville.

Renseignements dans les bureaux de la sous-préfecture et dans ceux de l'agent voyer d'arrondissements à Abbeville.

Var. — Dimanche 7 février, 11 h. — Mairie de Brignoles. Réparation du théâtre. Mont., 1.000 fr. Caut., 50 fr.

Renseignements à la mairie.

Vosges. — Lundi 15 février, 10 h. — Préfecture. Rivière de la Saône et de la Moselle. Amélioration des biefs n. 2 du versant de la Saône au n. 14 du versant de la Moselle. — Lot unique. 1^{re} partie. Bief n. 14. Terrassements, 9.147 fr. 35. Maçonnerie, 16.487 fr. 50. Total, 25.634 fr. 85. A valoir, 4.365 fr. 15. 2^e partie. Bief n. 2. Terrassements, 10.985 fr. 95. Maçonnerie, 16.321 fr. 87. Total, 27.307 fr. 82. A valoir, 4.092 fr. 18. Caut., 2.000 fr.

Le certificat de capacité sera visé huit jours au moins avant l'adjudication, par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 8, rue Maupertuis, à Epinal. Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 1^{re} division et au bureau de l'ingénieur ordinaire, rue Grennevo, 3, à Epinal.

Vosges. — Lundi 15 février, 11 h. — Préfecture. Route nationale n. 65. Rechargement de la chaussée d'empièchement sur 900 mètres. Mont., 9.638 fr. 70. A valoir, 2.631 fr. 30. Caut., 321 fr.

Renseignements à la préfecture, 2^e division, et au bureau de l'ingénieur à Neuf châteaux, ruede France, 6.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Le 2 mars. — Chemin de fer du Midi à Bordeaux. Ligne de Narbonne à Bizet; stations, 215.000 à 275.000 fr.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le 7 février. — Mairie d'Epinal. Artillerie. Construction d'un magasin à la Tranchée de Bains. Terrassements, maçonnerie, empièvements et pavage, 68.154 fr. 56. Charpente et menuiserie, 6.622 fr. 67. Serrurerie et quincaillerie, 5.022 fr. 65. Couverture et zinguerie, 452 fr. 38. Peinture et vitrerie, 203 fr. 18. Total, 79.333 fr. 44. Caut., le 10^e.

Renseignements à l'arsenal.

ÉTRANGER

Espagne. — Lundi 1^{er} mars. — A 2 h., au ministère de l'intérieur, à Madrid, établissement d'une halle aux blés, à Madrid, caut. 125.000 peset.

République du Salvador. — Mercredi 10 mars. — Au secrétariat de la Junta de Hacienda, à San-Salvador, établissement d'un chemin de fer et d'une jetée en fer.

ÉLÉMENTS CONSTANTS DES PRIX DE CONSTRUCTION

PAR A. MÉGROT

Conducteur des Ponts et Chaussées. Membre associé
de la Société Nationale des Architectes

Partie parue formant une brochure in-8° de 50 pages et comprenant :
Les Parcours, Chargements, Transport, Terrassements. — Les Maçonneries de toutes natures. La Charpente. — Les Couvertures. — Les Carrelages et les Pavages.

Prix : 4 francs

Supplément de la partie parue et complément de l'ouvrage dont la *Construction Lyonnaise* publiera prochainement les observations préliminaires et comprenant :

La Plomberie, le Zincage, la Canalisation. — La Menuiserie, la Serrurerie. — La Plâtrerie. — La Vitrerie. — La Peinture. — La Tenture et la Dorure ; ainsi qu'un tableau des coefficients de résistance et des densités des matériaux d'après les expériences les plus récentes.

Devant paraître prochainement et former un volume plus que double de la partie parue.

Prix temporaire : 4 fr.

Se trouve aux bureaux de la « Construction Lyonnaise » et chez l'Auteur à Cosne (Nièvre)

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs ; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ *Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction*, par A. MÉGROT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition. 1 brochure in-8°. Prix : 4 fr. Librairie A. DUCHER et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~ *Manuel des Entrepreneurs*, 3^e volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Emile DESPLANQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 4 fort vol. 24 fr. Librairie A. DUCHER et C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris.

~ *Petit guide dans les constructions rurales*, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDÈRE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~ *Le décorateur. Marbres et Bois*, par LÉFÈVRE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4, Jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de chaque livraison : 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

~ *La Vie privée des Anciens*, par M. René MÉNAUD, illustrée d'après les monuments antiques, M. Cl. SAUVAGEOT. Les tomes I, II et III viennent de paraître. Premier vol. *Les peuples de l'Antiquité*, 1 vol. in-8 de 634 p. et 772 fig. : 30 fr. — Deuxième vol. *La Famille dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 508 p. et 815 fig. : 30 fr. — Troisième vol. *Le Travail dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 657 p. et 750 fig. : 30 fr. L'ouvrage formera 4 vol. — Veuve A. MORÉL et C^{ie}, éditeurs, 13, rue Bonaparte, Paris.

~ *Manuel des Lois du Bâtiment*, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. — Librairie DUCHER et C^{ie}, 51, rue des Ecoles, Paris.

Les six premières années du journal : LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant trois beaux volumes in-4° raisin. — Prix franco : 72 fr.

L'imprimeur-Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sieges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIE, GAY ET C^{ie}, 64, rue de Marseille, et 15, quai de la Charité Seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue. Portland de Pelloux du Valbonnais, de Virieu-le-Grand, et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, de Crest, Chaux lourdes et hydrauliques de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et latès. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et Bourgogne. — Expéditions France et Étranger.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — **POUMEYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

FOURNERY (FRANÇOIS), tient un entrepôt de sable de carrières premier choix, en gare de la Croix-Rousse, 3. S'adresser au café Millet, boulevard de la Croix-Rousse, en face de la gare.

SONNERIES

SONNERIES ÉLECTRIQUES ET À MOUVEMENT. — Porte-Voix, Paratonnerres et vérification des Paratonnerres. — BOUAY et BOUAY, avenue de Soix, 116. — Boite place des Terreaux, 8.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et puits, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums,

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure. **PIERRE JEUGEON FRÈRES**, Entrepreneurs et M^{re} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉMÊTOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, LOUIS FROQUET

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'Art
FLACHAT, COCHET & C^{IE}, LYON

10-11, quai de la Guillotière, et 4, rue Dunois

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES

Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12^m et Verres à reliefs de 5^m à 6^m d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées pour Larmiers et Planchers lumineux
 Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES

Pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées, Calorifères, etc., etc
 DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

PAPERS PEINTS



GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

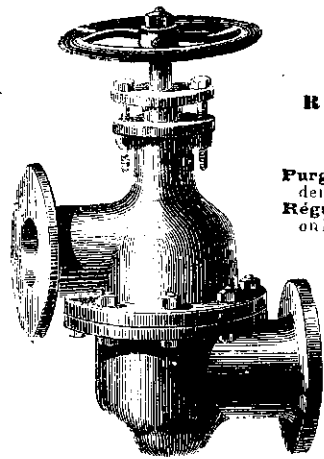
REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

PAPERS PEINTS



VIAILLY & C^{IE}

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS S. S. G. D. G.

RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON

SPÉCIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR

Furteur automatique, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.

Régulateur de presson de vapeur, réglant la température aux appareils de chauffage; on l'emploie aussi pour détendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.

Robinet-valve à double fermeture assurant l'étanchéité parfaite et durable.

Robinet-Valve à soupape ordinaire.

Soupape de retenue perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.

Vanne à tiroir de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.

Niveau d'eau à tiroir de sûreté pour chaudières, système breveté.

Robinet jauge à tiroir de sûreté pour chaudières.

Clarinette à un ou deux niveaux d'eau à tiroir de sûreté.

Robinets spéciaux pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.

Régulateur d'alimentation à niveau constant. Sifflet avertisseur perfectionné.

NOTE. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.

CIMENT PORTLAND, CIMENT PROMPT
CHAUX LOURDE, CHAUX LÉGÈRE

La Maison **ROBERT-BONNET**, à Jujurieux (Ain), fabriquant elle-même, informe MM. les Entrepreneurs qu'elle peut leur livrer tous ces produits à des prix très avantageux.

BOITE A LYON, 21, RUE D'ALGÉRIE

LYON-REVUE

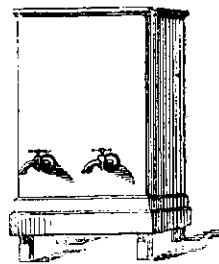
Administration, 22, rue Palais-Grillet, Lyon

BERTHIER

5, rue de Jarente

PRÈS LA RUE VAUBECOUR

Fabrique de Fontaines à filtre en tous genres, pour clarifier et assainir les eaux. Filtres pour voyage. Réservoirs en pierre sur mesure pour cafés, restaurants et brasseries, hôtels, communautés et toutes industries. Filtres de voyage. Cinq médailles aux expositions de Lyon. Marbrerie en tous genres. Lavabos et installation.



LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT

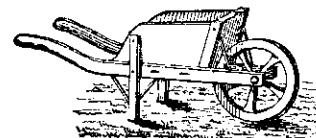
22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

Dictionnaire de Motifs Décoratifs

Par A. de KORSACK

Détails et ensembles d'architecture, sculpture, décoration et d'industrie d'art, 200 planches par volume, imprimées d'un seul côté, comprenant plusieurs motifs; se classant par ordre alphabétique et par styles. Très facile à consulter.

Une Livraison de 16 Planches par mois. — Deux volumes parus, environ 700 motifs, chacun, 20 fr. — Abonnement, 17 fr.



JACQUON

55, Grande-Rue-de-la-Guillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-ORPHE, CI-DEVANT DE CHABROL, 14
 LYON

MAÇONNERIE
 Scaux, Bayards, Bennes, Pelles, Oiseaux, etc.
 MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

PLATRIERIE
 Marchepieds, Échelles, Échelles doubles.

VITRAUX D'ART

Maison **PAULIN CAMPAGNE**

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

38, route de Grenoble, Lyon-Monplaisir.

Médailles de Bronze à Annecy, d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux. Cette dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements.

TOUTES LES 10 MINUTES
 Les Tramways passent devant les Ateliers

EN VENTE A L'IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, A MACON

L. A.

SÉRIE DE PRIX

DES TRAVAUX DE BATIMENT

Etablie par la Chambre syndicale de Mâcon. — Prix : 40 francs